

# — TROIS OCÉANS

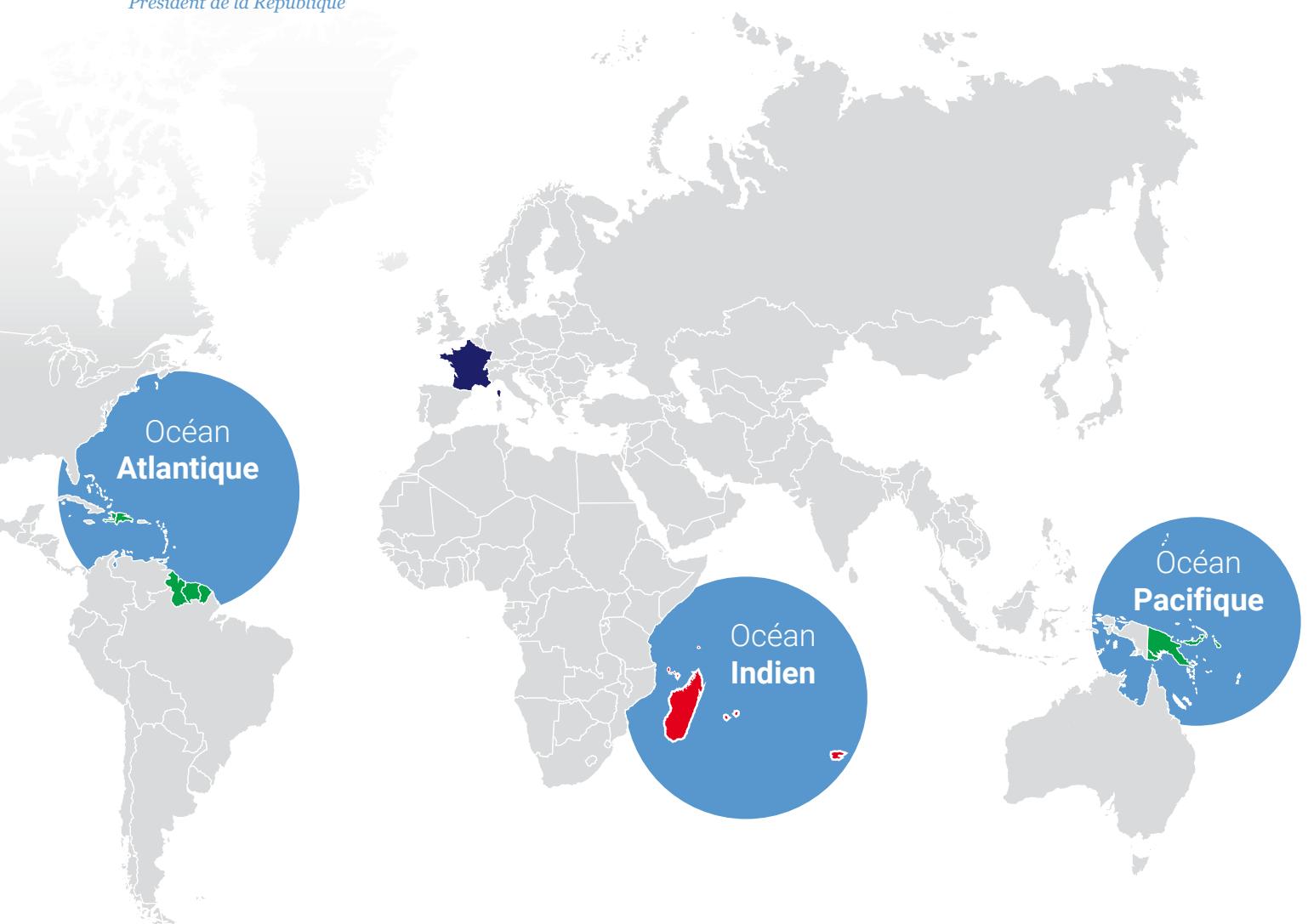
Une stratégie régionale  
au service d'un monde  
en commun

2019-2026

« Plus rien, désormais, ne frappe les uns en épargnant les autres. Nous sommes tous interdépendants ».

~

E. Macron,  
Président de la République



- Guadeloupe
- Guyana
- Guyane
- Haïti
- Martinique
- Petites Antilles
- République Dominicaine
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Suriname

- Comores
- Madagascar
- Maurice
- Mayotte
- Réunion
- Seychelles
- TAAF

- Nouvelle-Calédonie
- Petits États Insulaires du Pacifique
- Polynésie française
- Vanuatu
- Wallis et Futuna

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Les territoires d'Outre-Mer, dénominateur commun entre trois bassins océaniques.....	5
1.2. Des défis communs et partagés .....	6
1.2.1 Une grande vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles.....	6
1.2.2 Des défis hétérogènes en matière de développement économique et d'enjeux sociaux .....	7
1.3. Des enjeux transfrontaliers pluriels.....	8
1.3.1 Des problématiques qui exigent une plus forte coopération régionale .....	8
1.3.2 Les freins à l'intégration économique.....	8
<b>2. PRIORITÉS DU GROUPE AFD .....</b>	<b>9</b>
2.1. Vision stratégique du Groupe pour les Trois Océans.....	10
2.2. Priorité 1 - Faire des Trois Océans des territoires « 100 % Accord de Paris ».....	11
2.2.1. Contribuer à la résilience des populations, des territoires et des écosystèmes .....	12
2.2.2. S'engager sur des trajectoires de développement bas carbone .....	13
2.3. Priorité 2 - Contribuer au développement économique et social .....	14
2.3.1. Favoriser un développement économique créateur d'emplois .....	14
2.3.2. Réduire les inégalités et contribuer au bien-être des populations .....	15
2.4. Priorité 3 - Renforcer la coopération régionale .....	16
2.4.1. Prévenir et endiguer les fragilités transfrontalières.....	16
2.4.2. Rechercher des complémentarités et favoriser les convergences régionales.....	17
2.4.3. S'appuyer sur l'expertise française pour accélérer le développement durable .....	17
2.5. Priorité 4 - Multiplier les initiatives partenariales .....	18
2.5.1. Avec le réseau des acteurs français .....	18
2.5.2. Avec l'Union européenne, à tous les échelons.....	19
2.5.3. Avec les institutions et organisations multilatérales, régionales et nationales.....	19
<b>3. PERSPECTIVES ET MODALITÉS D'INTERVENTION .....</b>	<b>20</b>
3.1. Perspectives d'activité financière et allocation des ressources.....	21
3.2. Des instruments à développer pour travailler à l'échelle régionale .....	22
3.2. Un impératif, le renforcement de la redevabilité .....	22
<b>4. ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
ANNEXE 1: Reconnaissance institutionnelle des petits États insulaires en développement.....	24
ANNEXE 2: Données clefs économiques et démographiques .....	25
ANNEXE 3: Cumul des engagements du Groupe AFD dans les territoires des Trois Océans sur la période 2016-2018 .....	27
<b>LISTES DES SIGLES .....</b>	<b>30</b>



# 1.

# CONTEXTE

# 1.1. LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, DÉNOMINATEUR COMMUN ENTRE TROIS BASSINS OCÉANIQUES

Présente dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, la France compte cinq départements et régions (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte) et sept collectivités d'Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) qui représentent 2,7 millions de citoyens français. Disséminés partout sur le globe, les territoires ultramarins concentrent 97 % de la zone économique exclusive (ZEE) française – classée au deuxième rang mondial – avec 11 millions de km<sup>2</sup>. Ces territoires s'inscrivent dans trois grands bassins océaniques qui rassemblent une grande diversité de pays. Cette hétérogénéité se manifeste notamment par les écarts entre les niveaux de développement, les caractéristiques géographiques, les statuts (autonomie, indépendance, lien avec une puissance extérieure), les degrés d'isolement extérieur et de proximité ou d'éloignement à l'intérieur même de chaque bassin. Ces collectivités sont néanmoins toutes liées par des défis communs et des enjeux transfrontaliers qui rendent nécessaires une plus grande concertation et coopération au niveau régional. Territoires français principalement implantés au Sud, les Outre-Mer témoignent de l'interdépendance des enjeux qui lient la France au Sud.

Forte d'un ancrage ancien et unique à la fois dans les territoires français ultramarins et dans les États qui les avoisinent, l'AFD bénéficie d'un atout original parmi les agences de développement et les acteurs financiers publics français pour relever les défis globalisés inscrits dans les ODD. Seule à agir de part et d'autre de ses frontières maritimes, l'AFD a ainsi vocation, par son dialogue avec les acteurs, à susciter et accompagner les flux financiers entre des territoires aux forces et faiblesses qui se compensent mutuellement et constituent autant d'opportunités de développement croisé. Aux Outre-Mer les capitaux et la capacité d'investir, la qualité du droit et des infrastructures publiques, le savoir et le savoir-faire en même temps que des taux de chômage préoccupants, des petits marchés et des coûts des facteurs de production élevés. Aux Etats de la région, le plus souvent des coûts de facteurs de production peu élevés, des marchés potentiellement plus vastes, de larges opportunités d'investissement, mais peu de main-d'œuvre qualifiée, insuffisamment de capitaux, un cadre législatif et des actions publiques à compléter.

**L'AFD interviendra dans les pays et territoires des trois bassins suivants<sup>1</sup> qui constituent le périmètre de son département Trois Océans (OCN) :**

**L'océan Atlantique** : la Guadeloupe, la Guyane, Haïti, la Martinique, les Petites Antilles, le Suriname, la République dominicaine, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et potentiellement le Guyana. Le plateau des Guyanes et le bassin caribéen forment un espace global qui a vocation à être appréhendé de façon unitaire pour répondre à des enjeux transnationaux de plus en plus prégnants, mais aussi de façon différenciée, en fonction des spécificités propres à chacun des deux sous-ensembles et de l'hétérogénéité des besoins en matière de développement des pays qui les composent<sup>2</sup>. La présence, dans cet ensemble, de la Guyane, du Guyana et du Suriname permettra aussi de créer un lien interrégional entre le continent américain et l'Atlantique.

**L'océan Indien** : les Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, La Réunion, les Seychelles<sup>3</sup> et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Reflet du périmètre de coopération intergouvernementale qui se déploie dans le cadre de la Commission de l'Océan indien, l'intégration de Madagascar au sein du bassin régional indien constitue aussi un pont vers l'Afrique continentale.

**L'océan Pacifique** : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, le Vanuatu, Fidji, la Papouasie-Nouvelle Guinée, Tuvalu, Kiribati, les îles Marshall, Tonga, Samoa, les îles Cook, Niue, les États fédérés de Micronésie, Palau, les îles Salomon, Nauru et Timor Leste. Bassin régional dans lequel la lutte contre le changement climatique est consubstantielle à l'avenir de cet espace, les territoires français et étrangers qui composent le Pacifique y sont liés par un destin commun qui appelle des réponses mieux harmonisées avec nos partenaires locaux et internationaux.

<sup>1</sup>Ne sont citées que les géographies pour lesquelles l'AFD a un mandat d'intervention et celles où elle est autorisée à proscrire (Guyana).

<sup>2</sup>Avec l'océan Indien, la zone atlantique est la seule à compter un pays prioritaire (Haïti) de la politique française de développement.

<sup>3</sup>Suite à la sortie des Seychelles de la liste des pays éligibles à l'aide publique au développement au sens du CAD de l'OCDE à compter du 1er janvier 2018, l'AFD reste autorisée à soutenir via des fonds délégués jusqu'à fin 2020 des projets de coopération régionale au bénéfice de la Commission de l'Océan Indien (COI) incluant les Seychelles parmi les territoires concernés.

# 1.2. DES DÉFIS COMMUNS ET PARTAGÉS

## 1.2.1. Une grande vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles

### • Climat et biodiversité: des enjeux prioritaires pour des territoires sous pression

Les territoires des Trois Océans sont majoritairement insulaires, à l'exception du Suriname, du Guyana et de la Guyane. Pour autant, la présence de la forêt amazonienne, leur vaste pan littoral et les difficultés d'accessibilité génèrent des spécificités en partie analogues à celles inhérentes à l'insularité. **Enjeu mondial, le changement climatique soulève pour ces territoires des défis communs particulièrement aigus.** Qu'ils soient français ou étrangers, ces espaces figurent parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Érosion côtière, élévation du niveau de la mer et risque de submersion, augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, modification de la pluviométrie, réchauffement des océans sont autant de défis auxquels sont confrontés les pays et Outre-Mer des océans Atlantique, Indien et Pacifique. Dans le Pacifique Ouest, l'augmentation du niveau marin sur la période 1993-2015 a été environ trois fois supérieure à la moyenne globale. Celle-ci implique une extension des zones inondables. Trois pays pour lesquels l'ensemble du territoire se situe à une altitude inférieure à 5 mètres sont particulièrement sensibles au risque de submersion: Tuvalu, les îles Marshall et Kiribati. Les petits Etats insulaires en développement (PIED) figurent ainsi parmi les plus fragiles face au changement climatique aussi bien en termes de pertes humaines que de pertes économiques: selon le World Risk Index<sup>4</sup>, onze territoires du périmètre des Trois Océans figurent parmi les trente plus risqués au monde.

La France héberge 10 % de la biodiversité de la planète, dont la majeure partie en Outre-Mer<sup>5</sup>. Par exemple, 4/5èmes des 19 424 espèces endémiques recensées pour la France se trouvent dans les territoires d'Outre-Mer. La France est d'ailleurs le pays comptant le plus d'aires protégées inscrites sur la liste verte mondiale de l'IUCN<sup>6</sup>. A titre d'exemple, l'endémisme de la faune et de la flore terrestre de la Nouvelle-Calédonie est comparable à celui de l'ensemble de l'Europe continentale. La forêt guyanaise est, elle, considérée comme appartenant aux forêts primaires. Par ailleurs, les îles de Nouvelle-Calédonie, de Mélanésie orientale, de Micronésie et Polynésie, des Caraïbes, de

l'océan indien occidental et Madagascar sont situés dans 5 des 35 points chauds (hotspots) de biodiversité dans le monde<sup>7</sup> qui désignent les écosystèmes les plus riches, mais aussi les plus menacés. Ces zones sont caractérisées par un fort niveau d'endémisme de leur flore, comme de leur faune, et une diversité d'écosystèmes terrestres (zones humides, forêts tropicales, etc.) et marins (réefs coralliens, mangroves, etc.). Cette biodiversité est aujourd'hui menacée par la pression démographique et les activités anthropiques. Madagascar, la Papouasie Nouvelle Guinée et Tonga figurent parmi les dix pays aux écosystèmes les plus fragiles<sup>8</sup>. Parmi les principales menaces figurent les espèces exotiques envahissantes (résultant notamment du transport maritime), l'exploitation non durable des ressources, la conversion des habitats (infrastructures, agriculture, urbanisation, etc.), les industries extractives, la pollution marine (notamment micro-plastiques, sargasses) et les changements climatiques (montée du niveau de la mer, multiplication et intensité des événements climatiques extrêmes, sécheresse, etc.). D'autres facteurs accentuent les difficultés, notamment un manque de sensibilisation à l'importance de la protection de l'environnement et des bénéfices sociaux, économiques et climatiques liés à des écosystèmes en bon état de conservation, une insuffisante mise en œuvre des législations environnementales, des données techniques limitées, des institutions environnementales faibles et un financement insuffisant.<sup>9</sup> Or les enjeux, terrestres et marins, de préservation de l'environnement et des ressources naturelles sont d'autant plus importants qu'ils ont de fortes répercussions sur les populations (santé, alimentation, résilience face aux accidents climatiques, qualité de vie) et qu'une partie d'entre elles dépend au quotidien des services écosystémiques (agriculture, pêche...). De fait, une mobilisation active des solutions fondées sur la nature et de leurs multiples co-bénéfices sera nécessaire pour atteindre les ODD.

### • Confrontés à des situations de crise récurrentes, ces territoires affichent leur solidarité

**Les populations des Trois Océans se trouvent régulièrement confrontées à des situations de crise.** En témoignent des épisodes cycloniques destructeurs (Irma, Maria, ou encore Matthew dans l'Atlantique) – le coût des dommages provoqués par l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy est évalué à 1,2 milliard d'euros –,<sup>10</sup> mais aussi des risques sismiques (que subissent les Antilles, Haïti, Mayotte et les Comores),<sup>11</sup> des éruptions volcaniques

<sup>4</sup> <http://collections.unu.edu/view/UNU:5763#viewAttachments>

<sup>5</sup> <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/actualites/les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-edition-2018>

<sup>6</sup> <https://listeverte.airesprotegees.fr/>

<sup>7</sup> <https://www.conservation.org/How/Pages/Hotspots.aspx>

<sup>8</sup> Selon l'indice ND Gain, the University of Notre Dame.

<sup>9</sup> Critical Ecosystem Partnership Facility, <https://www.cepf.net>

<sup>10</sup> Évaluation réalisée par la Caisse centrale de réassurance

<sup>11</sup> Les National Centers for Environmental Information ont recensé près de 291 secousses telluriques de magnitude supérieure à 7 entre 1990 et 2018. 20 % des tremblements de terre répertoriés ont frappé les pays du département Trois Océans.

(dont celle de Tonga en 2017 dans l'archipel polynésien), des sécheresses (Mayotte en 2017, le Grand Sud de Madagascar avec le phénomène El Niño, par exemple) et des inondations (dans les Caraïbes l'an passé). Parmi les victimes de ces catastrophes naturelles, femmes et enfants sont, du fait de leur plus grande précarité économique, plus sévèrement affectés que les hommes. **Les territoires des Trois Océans partagent également une série de contraintes propres à leurs caractéristiques géographiques, qui exacerbent les conséquences des catastrophes naturelles et du changement climatique** : isolement, forte densité démographique sur le littoral, concentration d'habitat précaire, faible niveau d'équipement, et pour certains, fortes pentes et cours d'eau encaissés... A ce sujet, l'élévation du niveau des mers augmente le risque d'inondation sur les côtes, en particulier lors de tempêtes, ainsi que les dommages aux infrastructures stratégiques et pourrait entraîner des déplacements de populations. Parmi les autres sources de pression figurent l'impact de l'exploitation du sable, responsable d'une érosion côtière accélérée et d'un recul des plages en de nombreux endroits du globe, et la dynamique naturelle des littoraux sous l'effet des courants et des vagues.

**De cette vulnérabilité est née une solidarité, d'abord de fait, puis institutionnelle,<sup>12</sup> entre tous les territoires présents dans ces bassins.** Sur la scène internationale, les petits États et territoires insulaires forment un bloc uni en matière de lutte contre le changement climatique, s'exprimant d'une même voix. Leur mobilisation collective a d'ailleurs conduit la communauté internationale à reconnaître leur vulnérabilité « aux catastrophes naturelles et écologiques », cela alors qu'ils « n'ont guère les moyens d'en supporter les effets ou de s'en remettre rapidement » et qu'ils sont « au nombre de ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques mondiaux ».

## 1.2.2. Des défis hétérogènes en matière de développement économique et d'enjeux sociaux

### • Modèle de développement économique et insertion de ces territoires dans l'économie mondiale

**Les territoires des Trois Océans ont en commun la fragilité de leur structure économique.** L'étroitesse de leur marché domestique, la faiblesse de leur tissu économique et la dépendance accrue de leur économie vis-à-vis de l'extérieur – notamment aux importations alimentaires et énergétiques – les rendent fortement vulnérables aux variations de la conjoncture internationale. A la problématique de la taille s'ajoute le défi de l'éloignement – voire de l'isolement et de l'éparpillement, en particulier dans le Pacifique. La distance qui sépare ces économies des principaux marchés mondiaux constitue une contrainte pour le développement des activités

productives locales, fortement tributaires de la présence d'infrastructures de transport maritime et aérien ainsi que de services annexes de stockage, de logistique, de conditionnement et de distribution de marchandise. Dans l'ensemble des pays couverts par le département Trois Océans, les ressources halieutiques – pourtant au cœur de l'identité maritime de ces géographies – sont plus souvent des produits d'importation que d'exportation, traduisant la difficulté de ces économies à s'ancrer dans des modèles de développement endogènes.

### • Inégalités et perméabilité des enjeux sociaux

**Les territoires des Trois Océans ont connu et connaissent des trajectoires de développement très hétérogènes.** Leurs IDH s'échelonnent entre 0,49 (pour les Comores) et 0,82 (estimation pour la Guadeloupe). Une fracture très claire apparaît entre les Etats étrangers, qui présentent un IDH médian à 0,67, et les départements et collectivités d'Outre-Mer, où il est estimé à 0,76 (une quarantaine de pays séparent ces deux curseurs dans le classement). Cet écart marqué de développement s'explique notamment par le déficit en infrastructures de santé et d'éducation dans les États étrangers. **Les inégalités internes restent relativement marquées au sein des différents territoires**, comme en témoigne l'indice de Gini, assez homogène mais élevé (indice médian à 0,4). Les territoires les plus inégalitaires se situent principalement dans le bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien, où l'on retrouve aussi les taux de pauvreté les plus importants, plus particulièrement à Madagascar et aux Comores. Les inégalités intra-territoriales sont par ailleurs nettement plus fortes dans les DCOM qu'en France continentale<sup>13</sup>. Avec des indices de Gini supérieurs à 0,4, après redistribution, certains territoires d'Outre-Mer sont plus inégalitaires que nombre de pays asiatiques et se situent au niveau de certains pays latino-américains. Ces inégalités sont fortement liées aux difficultés d'accès à l'emploi et sont de nature à fragiliser le lien social.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment (petite taille, isolement plus ou moins marqué, difficulté à réaliser des économies d'échelle), **les populations des territoires des trois bassins ont difficilement accès à une offre de services diversifiée**. Santé, médico-social, éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle, mais également culture, sport, sont autant de champs du vivre-ensemble pour lesquels les territoires peinent à répondre à la demande de leurs populations. Ces insuffisances pèsent d'autant plus sur l'équation sociale qu'en moyenne, le taux de chômage observé sur l'ensemble du périmètre du département Trois Océans (13,2 %) est deux fois plus élevé qu'au niveau mondial, assorti d'une part significative de chômeurs de longue durée accentuant les risques d'exclusion sociale. De même, le taux de chômage moyen au sein des territoires ultramarins est le double de celui de la France

<sup>12</sup> Cf. annexe 1.

<sup>13</sup> Malgré une certaine convergence économique observée au cours des dernières décennies entre les Outre-Mer et la moyenne des régions de France continentale, les inégalités demeurent élevées. En 2015, le PIB par tête dans les DCOM représentait 58 % de celui de l'hexagone et le Revenu disponible brut par tête 73 %.

métropolitaine. Dans les Outre-Mer, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Combinées, ces difficultés nuisent à la capacité des territoires à garder leurs forces vives (personnes les plus qualifiées, jeunesse,

etc.) et fragilisent les équilibres économiques et le lien social. Dans les différentes géographies des Trois Océans, les difficultés susmentionnées atteignent en priorité les femmes.

## 1.3. DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS PLURIELS

Les territoires des Trois Océans sont liés par des problématiques communes qui nécessitent des réponses concertées et coordonnées, et des problématiques similaires qui appellent à un partage d'expérience. Ils connaissent également des dynamiques bilatérales ou multilatérales variées pour répondre aux enjeux transfrontaliers dans leurs bassins. Ces enjeux requièrent une plus forte coopération régionale, une meilleure intégration, notamment dans les domaines de la santé, des migrations, de la sécurité ou de l'économie.

### 1.3.1. Des problématiques qui exigent une plus forte coopération régionale

**Dans le domaine de la santé**, les trois bassins subissent des épidémies répétées. Le Pacifique est ainsi particulièrement exposé aux maladies vectorielles. Dans ce bassin, le nombre annuel de cas d'arbovirose signalés par la division santé de la Communauté du Pacifique (CPS) a presque doublé depuis 2014. On se souvient encore du Chikungunya en 2004 dans l'océan Indien et de Zika en 2016 dans l'Atlantique. Qu'elles soient de nature humaine, animale ou végétale, les crises sanitaires ont des impacts socio-économiques forts sur les territoires insulaires.

Pour un grand nombre d'Etats étrangers des Trois Océans, ainsi qu'à Mayotte, la croissance économique est souvent dépendante de l'**agriculture**, et surtout du **tourisme**. Ainsi, dans les DOM-COM, 9 % des effectifs salariés du secteur marchand exercent dans des « entreprises touristiques » ; la valeur ajoutée du seul secteur HCR (hôtels, cafés, restaurants) représente 5 % de la VA globale. Plus généralement, les métiers du tourisme ont un poids structurellement important dans la balance des paiements.

**La question des flux migratoires** entre les territoires ultramarins français et les pays voisins concerne plus particulièrement deux territoires ultramarins : la Guyane et Mayotte. La perméabilité des frontières, la géographie du territoire et la culture du fleuve favorisent un important phénomène d'immigration clandestine sur le plateau des Guyanes. De même, « les mobilités sont prégnantes à Mayotte et recomposent la population »<sup>14</sup> : quatre résidents sur dix entre 18 et 79 ans sont ainsi de nationalité étrangère, la moitié d'entre eux étant en situation administrative irrégulière. Les natifs d'Anjouan sont les plus nombreux (30 %)<sup>15</sup>. Au sein de ces populations exilées, les femmes sans titre de séjour constituent un groupe particulièrement vulnérable aux violences<sup>16</sup>.

**D'autres phénomènes transfrontaliers, d'ordre sécuritaire, relient les territoires.** C'est le cas de la piraterie, la pêche illégale, l'orpailage illégal ou encore des trafics de drogues, de matières premières et de clandestins.

### 1.3.2. Les freins à l'intégration économique

L'intégration économique reste partielle dans les différents bassins. Aucune des communautés ou organisations internationales qui y sont déployées ne fédère l'ensemble des géographies. Si la France siège souvent parmi les Etats membres, les DCOM n'y sont pas directement représentés en tant que territoires, à l'exception notable des collectivités du Pacifique au Forum des îles du Pacifique (FIP). La recherche de synergies entre les territoires est très complexe, du fait de corpus réglementaires ou normatifs structurellement éloignés. Pour les DCOM, l'applicabilité partielle ou complète des normes de l'Union européenne constitue à la fois un handicap en termes de compétitivité, mais aussi une garantie en termes de qualité et de sécurité souvent recherchées.

<sup>14</sup> Source INSEE.

<sup>15</sup> Source INSEE.

<sup>16</sup> Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-Mer, Conseil Economique, Social et Environnemental, 2017 <<https://www.lecese.fr/travaux-publies/combattre-les-violences-faites-aux-femmes-dans-les-outre-mer>>

# 2.

## PRIORITÉS DU GROUPE AFD

## 2.1. VISION STRATÉGIQUE DU GROUPE POUR LES TROIS OCÉANS

L'AFD intervient dans les trois bassins océaniques en faveur de trois finalités qui, toutes, se rejoignent pour un « monde en commun » : (i) la solidarité nationale en faveur du développement économique et social des territoires d'Outre-Mer conformément à la « trajectoire 5.0 »<sup>17</sup> portée par le ministère des Outre-Mer afin d'adapter les ODD aux spécificités ultramarines ; (ii) la solidarité internationale au service du développement des États étrangers, en particulier les pays prioritaires pour la France (Comores, Haïti, Madagascar) ; (iii) une meilleure prise en compte des défis communs, au premier rang desquels la lutte contre le changement climatique et le renforcement du lien social.

Le groupe AFD s'investit pleinement dans le soutien aux économies ultramarines, en intervenant en soutien des entreprises et en finançant les investissements des collectivités territoriales et des autres acteurs publics. En particulier, il doit contribuer au renforcement de l'insertion des territoires ultra-marins dans leur bassin régional en soutenant des projets de coopération partagés avec les États voisins.

L'activité de l'AFD dans les Etats étrangers des Trois Océans<sup>18</sup> répond à des mandats différents, allant de la lutte contre la pauvreté, notamment dans les pays prioritaires pour la France (les Comores, Haïti et Madagascar) au financement de projets en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la protection/valorisation de la biodiversité dans le Pacifique.

Enfin, le groupe AFD s'est réorganisé en 2018 avec la création : i) du nouveau département géographique « Trois Océans » réunissant les Outre-Mer français et les pays avoisinants dans une logique de bassins géographiques mixtes et ii) de trois directions régionales, basées à Nouméa, Fort-de-France et à Saint-Denis, qui superviseront les agences locales. Il s'appuiera sur cette nouvelle organisation pour approfondir les dynamiques de développement régional et amplifier son action en faveur du développement durable des trois bassins.

### Dans les Outre-Mer : bilan de l'activité en 2018

En 2018, les autorisations d'engagement du groupe AFD dans les Outre-Mer s'élèvent à 1,416 Md d'euros.

Malgré un contexte difficile pour les acteurs du secteur public, notamment pour les collectivités locales avec une forte baisse de leurs capacités d'endettement et donc de leurs investissements, les volumes d'engagement en faveur de ce secteur s'élèvent à 724 m d'euros. La projection du plan d'activités qui n'avait pas pu envisager l'ampleur de cette évolution défavorable, fixait un objectif relativement décalé de 973 m d'euros.

Les prêts bonifiés sont en hausse significative pour atteindre 326 m d'euros (dont 103 m d'euros au titre de l'équivalent fonds vert PSP vert). La clé de cette progression est l'extension de ce mécanisme à l'ensemble des territoires ultramarins (alors qu'il était réservé en 2017 à ceux du Pacifique). De nombreux projets liés au traitement des déchets et au secteur médico-social ont encore été soutenus.

Pour le secteur privé, l'objectif est atteint avec 133 m d'euros d'engagements. Ces résultats satisfaisants se sont traduits par un regain de l'activité de refinancement du secteur bancaire (PCM banques) à hauteur de 50 m d'euros contre 10 m d'euros anticipés en début 2018. Cependant, en raison d'un contexte extrêmement concurrentiel, lié à l'environnement financier tout autant qu'au report sur 2019 de plusieurs projets à maturation longue, ainsi qu'au rejet d'un important dossier au profil de risques trop élevé, l'activité des prêts aux entreprises s'est provisoirement inscrite en recul, à 83 m d'euros.

Les activités de garantie en compte propre dans les collectivités du Pacifique (SOGEFOM) sont en croissance significative, passant à 30 m d'euros, soit un montant supérieur à la prévision initiale de 23 m d'euros.

Pour la prestation de représentation de Bpifrance, la cible était de 600 m d'euros, elle se traduit par un niveau d'activité en fin d'année à 520 m d'euros, niveau dépendant de la politique de risques de la BPI décisionnaire en matière d'octroi.

<sup>17</sup> Dispositif de soutien déployé depuis le 9 Avril 2019 par le ministère des Outre-Mer ayant 5 objectifs : 0 déchets, 0 carbone, 0 polluants agricoles, 0 exclusion, 0 vulnérabilité.

<sup>18</sup> Voir bilan de l'activité en annexe 3.

### Dans les pays prioritaires : Haïti, les Comores, Madagascar

En Haïti, l'Agence inscrit son action en soutien aux institutions publiques et aux organisations de la société civile haïtienne en œuvrant à un renforcement de capacités destiné à faciliter la mise en œuvre et l'appropriation des projets. L'activité de l'AFD s'articule autour de quatre secteurs prioritaires : l'agriculture, la santé, l'éducation et, plus récemment, la gouvernance. Dans le domaine de l'agriculture, l'agence finance des projets d'agroforesterie (aménagements de bassins versants, reforestation) et de développement d'infrastructures d'irrigations tournées vers le renforcement de la sécurité alimentaire (appui aux producteurs, structuration de filière en aval). Outre la reconstruction de l'Hôpital Universitaire d'Etat d'Haïti – projet emblématique de l'Agence dans le pays – ou encore les projets de santé maternelle et infantile, la modernisation de la formation professionnelle constitue un enjeu important en Haïti. Deux projets visent ainsi à accompagner l'Institut national de la formation professionnelle dans l'amélioration et la modernisation de son offre de formation, afin de répondre aux besoins en compétences des opérateurs économiques et de permettre l'insertion socioprofessionnelle des jeunes Haïtien(ne)s.

Pour l'Union des Comores, l'AFD poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention qui s'articule autour de trois axes prioritaires : la préservation et la valorisation durable du patrimoine environnemental et la lutte contre les impacts des changements climatiques (projet d'appui au Parc national marin de l'île de Mohéli, projet d'adaptation Climat dans le cadre d'un protocole signé par les Comores lors du sommet One Planet de Paris en décembre 2017) ;

l'accroissement des opportunités économiques et la création d'emplois en privilégiant le secteur rural local qui présente le plus grand potentiel (soutien à des institutions de microfinance, promotion d'activités rurales) ; le renforcement du capital humain et l'amélioration de l'accès aux services de base, au travers d'appuis structurants financés depuis plus de 10 ans dans les secteurs de l'eau potable et de la santé.

A Madagascar, les interventions de l'Agence visent la réduction de la pauvreté et la promotion d'un développement durable et inclusif. Elles s'articulent autour de quatre axes opérationnels : le développement maîtrisé, équitable et durable des espaces urbains (Programme d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre, Programme intégré d'Assainissement d'Antananarivo...) ; le soutien aux territoires ruraux fondé sur une agriculture durable et la préservation des ressources naturelles, y compris forestières (contribution au capital de la Fondation des Aires Protégées et pour la Biodiversité à Madagascar, renforcement de la gestion et de la gouvernance de 9 aires protégées dans la région Diana...) ; l'accompagnement de la jeunesse à travers l'enseignement et la formation professionnelle (amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire par la formation des maîtres et des directeurs d'école, renforcement du capital humain à travers la mise en place d'un Fonds malgache de financement de la formation professionnelle...) ; et l'amélioration de la situation de l'emploi grâce à la structuration et au développement du tissu des PME.

## 2.2. PRIORITÉ 1 – FAIRE DES TROIS OCÉANS DES TERRITOIRES « 100 % ACCORD DE PARIS »

Dans son Plan d'orientation stratégique 2018-2022, le Groupe AFD a pris l'engagement d'avoir une action « 100 % Accord de Paris ». Il s'assurera systématiquement de la cohérence de tous ses financements avec un développement bas carbone et résilient, du pays ou du territoire, au sens de l'Accord de Paris. Il continuera à dédier 50 % de ses financements à des projets présentant des bénéfices directs dans la lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation. Pour soutenir les pays les plus vulnérables, le Groupe a pris l'engagement d'augmenter fortement ses financements en faveur de l'adaptation, avec une concentration en Afrique, dans les PMA et les petits Etats insulaires en développement. Enfin, dans le cadre d'un dialogue partenarial ambitieux, le Groupe œuvrera pour l'orientation de l'investissement public et privé vers des projets adaptés au développement bas carbone et résilient.

Dans les géographies des Trois Océans, le Groupe sera particulièrement attentif à la résilience des populations et des territoires face aux catastrophes naturelles et travaillera sur les dispositifs de prévention et d'assurance. Dans une vision de long terme, pour lutter contre le changement climatique, il s'attachera à promouvoir un développement territorial favorisant l'adaptation des populations, la préservation des écosystèmes et une croissance bas carbone.

Avec une stratégie étendue aux écosystèmes marins, l'AFD entend aussi se positionner à l'avant-garde de la protection et de la valorisation des océans – conformément à l'ODD 14<sup>19</sup> – soumis à de graves phénomènes de pollution dont témoignent les gyres<sup>20</sup>. Aux côtés de la BEI et de la KFW, l'AFD participe à l'initiative Clean Oceans pour soutenir dans de nombreux pays le développement et la mise en œuvre de projets durables qui réduiront la pollution

des océans au cours des cinq prochaines années. Ce partenariat d'un montant de 2 milliards d'euros fournira un financement à long terme pour des projets visant à réduire les déchets marins, en particulier les plastiques, ainsi que les rejets d'eaux usées non traitées, dans l'optique d'attirer les investissements du secteur privé.

### 2.2.1. Contribuer à la résilience des populations, des territoires et des écosystèmes

#### • Préparer un dispositif de prévention physique et financière des crises

**Les catastrophes naturelles se déroulant souvent dans un périmètre recouvrant plusieurs territoires, les solutions nationales traditionnellement déployées doivent être repensées pour prévenir les situations de crise, les endiguer ou s'en relever.** Dans les trois bassins, les occurrences répétées de cyclones ou de propagation d'espèces invasives qui portent préjudice à la production agricole et à la biodiversité des territoires soulignent la nécessité de mettre en place des systèmes de réponse régional, seuls capables d'avoir un impact à la hauteur des enjeux. L'AFD travaille notamment sur les « systèmes d'alerte » et dispose d'une liste de projets et d'expériences diversifiées en la matière – renforcement de capacités de gestion des catastrophes naturelles, mise en réseau des systèmes d'alerte et assurances. A ce sujet, l'AFD souhaite favoriser un dialogue entre les élus, l'Etat et les communautés en soutenant des dispositifs d'assurance indiciaires dans les Outre-Mer et les Etats soumis à des pressions analogues. C'est le sens du dialogue qui pourrait être engagé dans l'océan Atlantique au sujet du mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF).

De plus, **les épisodes de crise nécessitent une capacité de déploiement rapide de réponses opérationnelles** en faveur de plusieurs territoires, parfois de manière simultanée. Ce constat motive la création de dispositifs de surveillance, de prévention et d'intervention communs qui permettront une mutualisation des moyens plutôt qu'une approche disjointe, préjudiciable à une triple exigence : l'anticipation, l'organisation et l'opérationnalisation. De façon préventive, un soutien à la recherche de solutions dans le cadre de coopérations régionales – sur les risques naturels existants et émergents tels que, ces dernières années, la prolifération des sargasses – devra être encouragé<sup>21</sup>.

#### Exemple : L'AFD soutient les Plateformes d'Intervention Régionales de la Croix-Rouge française pour faire face aux catastrophes naturelles.

Ces plateformes régionales pilotées par la Croix-Rouge, situées en territoires ultramarins, ont des capacités de déploiement très rapide en cas de crise climatique ou sanitaire dans les Etats étrangers voisins via leur mobilisation des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le financement de l'AFD permet notamment la construction d'entrepôts de pré-positionnement de matériels d'urgence (kits d'outillage, stations de potabilisation de l'eau, etc.), ainsi que le développement de programmes de sensibilisation en langues locales. A Madagascar, par exemple, dans les jours qui ont suivi le cyclone Enawo en mars 2017, la PIROI a activé son dispositif de secours à partir de La Réunion et envoyé 2 300 kits de reconstruction de l'habitat, acheminés grâce au concours des Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI), afin de compléter le stock de la PIROI à Antananarivo.

#### • Accompagner la transition territoriale et écologique

Les territoires des Trois Océans peuvent devenir les laboratoires des Objectifs de développement durable. Dans cette perspective, **l'Agence doit continuer à soutenir des projets de territoires résilients** – notamment dans les domaines de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable<sup>22</sup>, mais aussi en faveur des systèmes de drainage pluvial, de la protection des écosystèmes et des services fournis par les coraux, mangroves, etc.

L'AFD s'attachera à renforcer les maîtrises d'ouvrage, responsables de la définition et du suivi des projets de territoire, ainsi que les parties prenantes et bénéficiaires. Elle appuiera la définition des politiques publiques et planifications stratégiques, au niveau national et local, ces démarches et supports étant nécessaires pour aboutir à des scénarios sur le long terme et pour développer une vision collective du territoire. Dans les Outre-Mer, l'AFD renforcera son offre d'appui-conseil aux collectivités locales pour les accompagner dans la fiabilisation et l'optimisation de leur gestion financière. L'objectif sera de redresser durablement la situation financière des collectivités locales en difficulté, de leur permettre d'accéder à des financements et ainsi de retrouver leur rôle de finisseur et de gestionnaire d'équipements de service public.

<sup>19</sup> Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

<sup>20</sup> Des vortex au sein desquels les déchets plastiques déversés dans les océans se regroupent et s'accumulent pour former de gigantesques zones de pollution. Une cartographie précise de ces vortex n'a pas encore été élaborée. A ce stade, cinq gyres ont été identifiés sur le globe : dans l'Atlantique Nord et Sud, dans le Pacifique Nord et Sud, ainsi que dans le sud de l'Océan Indien.

<sup>21</sup> Conformément à la recommandation n°2 du rapport d'information n° 688 de la délégation sénatoriale aux Outre-Mer « les risques naturels majeurs – urgence déclarée outre-mer ».

<sup>22</sup> Sur la période 2016-2018, les engagements du Groupe (AFD et Proparco) s'élèvent à plus de 210 millions d'euros.

Par ailleurs, l'AFD se mobilisera en faveur de projets présentant de réels bénéfices pour l'environnement et amplifiera son soutien aux solutions fondées sur la nature.

En ville, la préservation et le développement d'espaces naturels qualitatifs offrira de vrais avantages en termes de résilience dans des zones urbaines, souvent côtières, particulièrement vulnérables aux effets du dérèglement climatique. En limitant l'artificialisation des sols, la végétalisation offrira des solutions d'infiltration naturelle des eaux de pluies et de ruissellement, concourant à la limitation des risques d'inondations. Les investissements financés par l'AFD pourront prendre la forme d'aménagement d'espaces verts, dans une logique d'îlot – places, parcs, squares, etc. – ou d'équipements linéaires – trottoirs, ceintures vertes, réaménagement de berges de rivières ou de zones littorales. Ils auront également un impact sur l'inclusion sociale et le bien-être des populations.

Les écosystèmes constituant la pierre angulaire des efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'AFD se mobilisera en particulier en faveur de la protection du littoral, de la lutte contre la déforestation et de la création d'aires protégées au niveau local. L'AFD et ses partenaires porteront également des initiatives régionales afin de financer, par exemple, des programmes de gestion intégrée des zones côtières et des systèmes d'observation. Enfin, l'AFD se mobilisera plus fortement pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité et sera attentive aux impacts générés par ses interventions dans les différents secteurs financés (transports, énergie, agriculture, etc.).

#### **Exemple : l'Initiative Adaptation-Biodiversité dans le Pacifique**

Annoncée le 12 décembre 2017 par le président de la République dans le cadre du sommet One Planet, l'Initiative Pacifique vise à construire, en lien avec l'Union européenne, une coalition multi-bailleurs pour encourager l'articulation entre la lutte contre le changement climatique et la protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité autour de deux axes prioritaires : d'une part, conserver et restaurer la biodiversité marine et terrestre pour favoriser l'adaptation au changement climatique et, d'autre part, anticiper, réduire et gérer les vulnérabilités liées au changement climatique qui affectent les activités humaines et les secteurs économiques, via des solutions basées sur la nature. A ce jour, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont associés à cette initiative.

#### **Exemple : le Plan Sierra, en République dominicaine**

Le Plan Sierra, déployé avec le soutien de l'AFD, a permis : la récupération de la couverture forestière de la région de la Sierra en reforestant plus de 10 250 ha ; le développement économique de la zone et la construction d'un certain nombre d'infrastructures de services. Le Plan Sierra est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des acteurs privés et publics du secteur, pour son savoir-faire dans la gestion des ressources naturelles, le développement économique du territoire, et comme fédérateur des acteurs locaux et institutions de l'Etat.

### **2.2.2. S'engager sur des trajectoires de développement bas carbone**

Les géographies des trois bassins sont, à des degrés divers, directement et fortement impactées par le réchauffement climatique, alors même que leurs émissions de CO<sub>2</sub> par habitant sont particulièrement faibles<sup>23</sup>. Les enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre portent principalement sur le secteur de l'énergie et la plupart des territoires sont déjà engagés dans le développement des énergies renouvelables, dans le but de réduire leur dépendance énergétique (proche globalement de 90 %) et leur déficit commercial.

La stratégie Transition énergétique du Groupe AFD vise à permettre l'accès universel à des services énergétiques décarbonés et résilients. Dans les Etats et territoires insulaires (ETI), les problématiques du secteur électrique diffèrent de celles des grands réseaux interconnectés de plusieurs dizaines voire centaines de GW, qui caractérisent les systèmes électriques européens, américains ou asiatiques. Le Groupe connaît bien l'économie et le fonctionnement des petits et mini réseaux électriques isolés<sup>24</sup> et est très actif pour le déploiement des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, mini-hydro...) dans les territoires d'Outre-Mer notamment. Les Collectivités ultramarines françaises se sont dotées de Programmati ons Pluriannuelles de l'Energie (PPE) visant à accroître fortement d'ici 2023 la part des énergies renouvelables et bio-sourcées dans leur mix électrique. L'AFD peut jouer un rôle déterminant pour activer cette politique, en accélérant la structuration des investissements de transition énergétique et en contribuant à leur financement. En effet, la production énergétique de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, dépend à 95 % de sources fossiles.

Les études et projets novateurs financés par l'AFD pour accélérer la transition énergétique dans les Outre-Mer (bioélectricité sucrière en Guadeloupe et à la Martinique, centrale éthanol en pointe à la Réunion, approche-programme de mini-centrales d'énergie renouvelable en Nouvelle Calédonie) ont vocation à être valorisés dans les Etats étrangers, notamment les territoires insulaires

<sup>23</sup> A l'exception notable de la Nouvelle-Calédonie où sont implantés trois sites métallurgiques de classe mondiale.

<sup>24</sup> Petits réseaux fortement solarisés, micro réseaux à base de renouvelables, systèmes photovoltaïques hors réseau en pay as you go.

qui présentent des caractéristiques similaires et à travers une démarche d'intégration régionale. Le Groupe sera également attentif à la résilience des infrastructures, aux questions d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande et, en fonction des géographies, aux problématiques d'accès. Pour jouer pleinement son rôle, le Groupe renforcera ses partenariats avec les autres acteurs de la transition énergétique, notamment l'Union européenne, les régions et collectivités locales, l'ADEME, la CRE, les sociétés d'électricité opérant et investissant dans les entreprises de taille intermédiaire. Il interviendra en appui aux politiques publiques et au secteur privé.

Les transports représentent une autre source d'émission. L'AFD inscrira son action en faveur de la mobilité durable suivant trois échelles de temps : à long terme, il s'agira de planifier la ville et les territoires de manière à optimiser les déplacements de biens et de personnes et ainsi limiter le nombre et la longueur des déplacements et donc les émissions ; à moyen terme, il faudra promouvoir le report vers des systèmes sobres en carbone (plus de transport collectif, soutien aux modes « actifs » tels que le vélo ou la marche à pied, priorité au fret ferroviaire ou fluvial) ; et à plus court terme, l'amélioration passera par l'efficacité énergétique des véhicules et des carburants – notamment la promotion des véhicules électriques décarbonés.

## 2.3. PRIORITÉ 2 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le groupe AFD souhaite concilier l'amélioration du bien-être des populations avec la lutte contre le changement climatique. C'est le sens de l'engagement « 100 % lien social », pour la réduction des inégalités, pris dans le POS IV en même temps que celui d'être 100 % compatible avec l'Accord de Paris. Le Groupe s'engage ainsi, à travers toutes ses actions, à renforcer le lien social entre les populations et entre les territoires ou, à tout le moins, à ne pas l'affaiblir. Le Groupe veillera en premier lieu à renforcer le dialogue avec les acteurs locaux et la société civile en vue de mieux répondre à leurs besoins. Il fera de la lutte contre les inégalités un axe fort de sa stratégie dans les Trois Océans en étant attentif aux groupes de population les plus fragiles (femmes, jeunes, communautés défavorisées) et aux disparités sociales et économiques au sein des bassins et au sein des pays et des territoires. Dans ce contexte, la création d'activités économiques tout comme l'accès à l'emploi feront l'objet d'une attention particulière. Enfin, s'agissant plus particulièrement de la lutte contre les inégalités femmes-hommes, grande cause du quinquennat, le Groupe s'est engagé à ce que 50 % des volumes annuels d'engagement aient un objectif genre principal ou significatif. En effet, 70 % des travailleurs pauvres dans les Outre-Mer sont des femmes. Les actions en faveur de la correction des inégalités liées au genre seront des éléments prioritaires à analyser avec les contreparties.

### 2.3.1. Favoriser un développement économique créateur d'emplois

L'agriculture de subsistance reste prépondérante aux Comores, à Madagascar et en Haïti. Ailleurs, **la tertiarisation de l'économie est globalement très avancée**. Les économies des trois bassins sont majoritairement portées par les services (2/3 du PIB en moyenne) et plus particulièrement par le tourisme. **L'économie bleue est elle aussi structurante**, même si son poids économique demeure globalement limité. La pêche, le plus souvent destinée à l'autoconsommation, est traditionnellement présente dans les bassins océaniques, complétée dans certains territoires par l'essor de l'aquaculture. Pour autant, les importations de produits de la pêche demeurent en général supérieures aux exportations<sup>25</sup>. De nombreuses îles dans l'océan Indien et le Pacifique tirent par ailleurs des revenus substantiels de leurs espaces halieutiques, notamment en vendant des licences de pêche à des pays demandeurs. Par ailleurs, dans la plupart des géographies, le tourisme est identifié comme l'un des secteurs potentiellement créateurs d'emplois, directs et indirects, y compris d'emplois peu qualifiés. Les DCOM et les différents États étrangers sont très clairement **en concurrence en matière d'offre touristique** (14 millions de touristes accueillis en 2016). Si la République Dominicaine (6 millions de touristes) et Maurice (1,3 million de touristes)<sup>26</sup>, sont les plus attractifs, l'offre reste à développer ou à consolider dans d'autres territoires, en recherchant les synergies et les complémentarités et en trouvant, dans ce contexte concurrentiel, le juste équilibre entre les géographies.

<sup>25</sup> Ce n'est pas le cas pour les îles Salomon, Fidji, Tuvalu et la Papouasie Nouvelle Guinée.

<sup>26</sup> Les DCOM ont quant à eux accueilli globalement 2,6 millions de touristes cette même année.

Sur le plan économique, l'AFD appuiera toute initiative privée comme publique destinée à renforcer les logiques de développement de filières locales ou régionales, la coopération économique (à l'image de l'appui à l'UCCIOI) ou les discussions concertées autour des barrières aux échanges (opportunités de marchés, attractivité pour l'IDE et financements internationaux). Le désenclavement et l'intégration dans les échanges internationaux étant une condition du développement économique d'un pays ou territoire, particulièrement pour les territoires insulaires, l'AFD se positionnera sur les projets d'amélioration de la connectivité au sein des bassins océaniques, qu'il s'agisse d'infrastructures portuaires et aéroportuaires<sup>27</sup> ou de réseaux numériques. S'agissant du transport aérien et maritime, les interventions mettront l'accent sur : i) la nécessaire transition énergétique de ces secteurs; ii) les enjeux de sécurité et de sûreté; et iii) le besoin de développer des plateformes intégrées à leur environnement, afin de maximiser les effets d'entraînement sur l'économie et l'emploi local. Par ailleurs, l'approche par bassin a vocation à promouvoir une logique de coopération suprégionale. La réorganisation de l'AFD en grandes zones géographiques devra par exemple contribuer à densifier les échanges inter-régionaux de La Réunion avec son environnement, au-delà de son bassin, l'Inde et l'Afrique du Sud, notamment.

Dans les Outre-Mer, l'activité de prêts en propre aux entreprises et aux banques affiche une dynamique encourageante. L'Agence bénéficie d'une assise solide vis-à-vis du secteur privé ultramarin, forte de relations de confiance nouées au fil des années et du travail d'accompagnement qui lui permet de se différencier des autres acteurs bancaires. Respectant une logique de subsidiarité et de complémentarité avec le secteur bancaire privé, elle accompagne ainsi des opérations emblématiques qui soutiennent des secteurs porteurs (le numérique, l'hôtellerie, le logement intermédiaire, les ENR innovantes – biomasse, stockage, pile à hydrogène ...). Par ailleurs, dans les collectivités du Pacifique, elle met à la disposition des banques locales des fonds de garantie (dont ceux de la SOGEFOM) qu'elles peuvent utiliser pour catalyser l'octroi de prêts bancaires aux TPE et PME ultramarines. L'activité secteur privé contribue localement au rôle de conseil auprès des pouvoirs publics. La participation de l'AFD aux récentes Assises des Outre-Mer à différents niveaux en agence comme au siège en est la parfaite illustration. Les relations d'affaires sont les meilleures garanties d'une connaissance fine du tissu économique local.

Dans les Etats étrangers, la filiale Proparco est active sur Madagascar, Haïti et l'Île Maurice. A Madagascar, le soutien à l'emploi passe par les établissements financiers à même de soutenir les PME dynamiques. L'agri-business est là particulièrement ciblé. Le partage de risques est un

produit très développé à Madagascar avec les banques (ARIZ). Proparco souhaite renforcer sa capacité à développer un accompagnement des PME avec les outils de haut de bilan et finance donc des fonds de capital investissement qui interviennent sur la zone. L'environnement de Maurice permet de s'appuyer sur des grands groupes implantés localement mais qui rayonnent également à l'international (Afrique). Proparco établit des partenariats à long terme avec ces acteurs importants pour investir dans les secteurs de la santé et de l'éducation en particulier.

### 2.3.2. Réduire les inégalités et contribuer au bien-être des populations

Les pays et territoires des trois bassins connaissent des dynamiques socio-démographiques contrastées qui impliquent des besoins différents en services de santé, d'éducation et de logements.

Certains territoires conjuguent vieillissement accéléré de la population et émigration de jeunes actifs, diplômés pour la plupart. C'est le cas de la Martinique et de la Guadeloupe (qui feront partie en 2030 des départements français où la proportion de personnes âgées sera la plus élevée) et dans une moindre mesure de La Réunion, de l'Île Maurice et de certains territoires des petites Antilles et du Pacifique. Les évolutions à l'œuvre auront rapidement des répercussions en matière de politique publique (prise en charge des personnes âgées, santé...), dans un contexte où les solidarités intergénérationnelles, déjà fragilisées par la baisse du pouvoir d'achat, sont remises en cause.

Dans d'autres territoires, on observe une forte natalité chez les populations « natives », couplée parfois à une forte immigration, impliquant des défis en matière de logement social, d'aide à la petite enfance, d'éducation.... C'est le cas de la Guyane, de Mayotte ou encore de Saint-Martin.

Ne laisser personne de côté et contribuer au bien-être des populations est un engagement fort de l'AFD qui nécessite d'œuvrer en faveur d'un accès pour tous aux équipements et services essentiels : la santé et l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le transport, les espaces publics, la gestion des déchets. Cela nécessitera également d'agir en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'offre d'habitat et de porter une attention particulière à l'aménagement et à l'équipement des territoires défavorisés et/ou périphériques, l'objectif étant in fine de favoriser le vivre ensemble. L'AFD soutiendra également les institutions de microfinance pour agir sur les leviers de développement économique et social tels que l'emploi, l'entrepreneuriat et les enjeux de genre en accompagnant la création d'entreprises et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et exclues du système bancaire classique.

<sup>27</sup> La finalité de l'action du groupe AFD dans le secteur aérien est d'accompagner le développement du secteur et d'accélérer sa modernisation et sa transition vers un secteur encore plus sûr, plus performant, plus écologique et plus sobre en carbone. Le groupe AFD se positionnera sur les quatre axes d'intervention suivants : accompagner la contribution du secteur aérien au développement économique et social, à travers le désenclavement des territoires et la promotion de la continuité territoriale (notamment pour les îles) et l'intégration aux échanges économiques régionaux et internationaux; améliorer la sécurité et la mise aux normes du transport aérien; appuyer les acteurs pour une meilleure performance et gouvernance du secteur aérien; accélérer la transition écologique et énergétique du secteur pour une plus grande maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

## Sport et développement

L'AFD investit le champ du sport, comme vecteur de développement et de lien social, que ce soit à l'étranger ou dans les Outre-Mer. Principale prêteuse des collectivités locales ultramarines, l'AFD finance régulièrement via les budgets d'investissement des infrastructures sportives : stades, salles omnisports, petites infrastructures sportives de proximité, etc. Depuis 2018, cette thématique fait l'objet d'un accompagnement accru, puisque les infrastructures sportives portées par les collectivités sont désormais éligibles à la bonification. Au-delà du financement, il y a aussi un enjeu à accompagner les collectivités dans la mise en place d'infrastructures plus innovantes : en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, d'inclusion des publics éloignés de la pratique sportive, ou d'adaptation aux conditions climatiques particulières des Outre-Mer. Dans ce cadre, l'AFD a participé au jury de l'appel à projet du Ministère des sports sur les infrastructures sportives innovantes dans les Outre-Mer qui a distingué 5 projets particulièrement prometteurs.

## Exemples de projets :

Au Suriname, l'AFD a permis d'améliorer l'équité dans l'accès de la population aux soins primaires et secondaires en finançant des centres de santé sur les rives du Maroni et en développant la coopération hospitalière avec la Guyane.

En République Dominicaine, un prêt de 210 M\$ a permis de financer le relogement des habitants d'une zone régulièrement inondée dans un nouveau quartier doté d'équipements publics de qualité et relié à un système de transport efficace.

La Guyane sera un important bénéficiaire du fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 2 M€, mis à disposition de l'AFD par le ministère des Outre-Mer, notamment sur les sujets liés à la petite enfance.

## 2.4. PRIORITÉ 3 - RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE

### 2.4.1. Prévenir et endiguer les fragilités transfrontalières

Les vulnérabilités sanitaires, au premier rang desquelles les phénomènes épidémiologiques, constituent un exemple caractéristique qui démontre la nécessité de construire des réponses au niveau régional. Depuis de nombreuses années, l'AFD appuie les initiatives régionales pour appréhender les enjeux épidémiologiques de manière concertée. C'est le sens du projet RSIE (Réseau de Surveillance et d'Investigation Epidémiologique) porté par la Commission de l'océan Indien (COI), que l'AFD soutient et qui : met en place un réseau régional de surveillance épidémiologique et de coordination de la réponse en cas de crise ; renforce les capacités nationales de surveillance des maladies à potentiel épidémique et de réponse aux épidémies dans les Etats membres de la COI. En 2017, l'AFD a continué à soutenir ce type de démarche, en finançant à hauteur de 3 M€ le Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) porté par la Commission du Pacifique sud et, en 2018, en finançant un projet de même nature avec la CARPHA<sup>28</sup>.

S'agissant des migrations, l'AFD intervient dans le cadre du plan d'action « migrations internationales et développement » 2018-2022, qui décline la politique migratoire du gouvernement. Ce plan vise à « soutenir les apports positifs des migrations pour le développement, agir sur les facteurs structurels des migrations contraintes et coordonner les réponses d'urgence et les actions de long terme ». La Guyane et Mayotte font partie des territoires qui feront l'objet d'un traitement prioritaire. L'un des objectifs du plan est d'intégrer la dimension migratoire aux politiques de développement. Il s'agit de dimensionner les services de base, pour mieux prévenir les crises et faciliter l'intégration des migrants et la réinsertion des citoyens de retour. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte les migrations dans les projets de développement économique, en particulier dans le domaine de l'emploi, tant au niveau local que régional. Il convient également d'évaluer les besoins des communautés hôtes pour éviter la saturation des services de base et le délitement du lien social. Sur ces enjeux, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile jouent un rôle essentiel.

<sup>28</sup> Caribbean Public Health Agency.

### Exemple

A Mayotte, l'AFD a été étroitement associée aux consultations interministérielles menées afin d'élaborer les éléments d'un partenariat renouvelé entre la France et l'Union des Comores. Un Plan de Développement France Comores a été proposé portant sur trois priorités stratégiques, à savoir l'insertion économique et sociale des jeunes Comoriens, la dynamisation du tissu économique générateur d'emplois durables et la généralisation de l'accès à des soins de santé de qualité, reposant notamment sur une coopération sanitaire régionale.

Dans les Trois Océans, des menaces d'ordre sécuritaire sont source de déstabilisation pour les Etats et les DCOM. En déclinaison de l'approche « Défense, Diplomatie, Développement », l'AFD investira le champ de la surveillance des pêches et de la gestion des aires marines protégées pour promouvoir des pratiques de pêche durables génératrices de revenus et respectueuses de la biodiversité locale. Dans le champ des migrations, l'AFD pourra traiter des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales à l'origine de flux migratoires et accompagner les organisations régionales et les Etats dans la mise en place de cadres de régulation. A cette fin, l'Agence recherchera les synergies avec les réseaux des diasporas. Enfin, en matière de gouvernance, l'AFD pourra accompagner les organisations régionales avec lesquelles des liens de partenariats existent, pour renforcer leurs compétences et contribuer ainsi à en faire des acteurs-clefs.

### 2.4.2. Rechercher des complémentarités et favoriser les convergences régionales

**Des logiques de complémentarité devront être explorées au sein des bassins régionaux.** Les champs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle semblent particulièrement propices à des dynamiques régionales qui pourraient aller de l'échange universitaire (type ERASMUS régional) jusqu'à la mise en place de filières communes. Cet objectif est aussi en phase avec les axes prioritaires du Livre Bleu Outre-Mer. Il y est préconisé d'étendre et d'adapter l'offre de formation en favorisant les synergies entre les universités d'un même bassin régional et en développant le recours aux technologies de l'information, afin de renforcer les liens régionaux et ceux avec l'Hexagone. Or, les universités ultramarines sont « confrontées au défi de l'éloignement et d'une taille critique parfois insuffisante pour accompagner les étudiants vers la réussite et contribuer au rayonnement des territoires<sup>29</sup> ». Forte de son dimensionnement international, l'AFD facilitera les échanges d'expériences.

**Le secteur de la santé illustre également le besoin de complémentarité et de partage d'expériences** dans des bassins océaniques confrontés à des problématiques similaires : les taux de prévalence des **maladies non transmissibles** (maladies cardiovasculaires, diabète...) et des facteurs de risque associés (hypertension, hyperglycémie, obésité etc.) sont particulièrement élevés, dans les États étrangers comme dans les DCOM. Ces maladies sont **responsables d'environ 75 % des décès**. La **prévalence du diabète notamment est supérieure à 10 %** dans la quasi-totalité des territoires couverts par le département Trois Océans. Cette maladie touche près d'un tiers de la population aux îles Marshall et à Tuvalu<sup>30</sup>. Ce constat préoccupant rend totalement pertinent et indispensable une coopération sanitaire régionale dans ces domaines. A titre d'exemple, la coopération régionale dans le Pacifique se traduit par un projet de la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) destiné à permettre la surveillance des arbovirus à l'échelle du bassin. Les actions en faveur de la télémédecine seront soutenues car elles correspondent à la nécessité de soins à la fois spécialisés et couvrant la totalité des territoires.

### 2.4.3. S'appuyer sur l'expertise française pour accélérer le développement durable

**Dans une logique de diplomatie et de développement économique, l'AFD sera attentive à accompagner les entreprises ultramarines dans leur projection au sein de leur bassin et au-delà.** Outre le recours aux outils financiers classiques (prêts, garanties, prises de participation), notamment pour les projets à l'étranger, l'Agence pourra diffuser auprès des réseaux d'entreprises ultramarines les appels d'offres relatifs aux projets financés par l'AFD dans les États voisins. Les territoires sont aujourd'hui globalement introvertis avec des taux d'ouverture plutôt faibles au regard de leur taille, de leur richesse et avec des échanges concentrés vers ou en provenance de la métropole. De ce point de vue, l'Agence entend consolider ses relations avec Business France, qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques dans le but de promouvoir l'internationalisation de l'économie française. L'activité du groupe AFD en faveur du secteur privé (avec la filiale Proparco pour l'étranger) servira donc non seulement la logique de développement économique et social (pour l'emploi) nécessaire tant dans les Outre-Mer que dans les Etats voisins, mais aussi celle, croisée, d'un développement régional des entreprises ultramarines et étrangères sur des filières économiques locales porteuses.

**L'expertise française en matière d'innovation<sup>31</sup> devra aussi être valorisée**, notamment dans le domaine de la construction d'infrastructures. À titre d'exemple, l'AFD a financé en 2017, dans le cadre de l'appel à idées de la FICOL, un projet de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

<sup>29</sup> Livre Bleu Outre-Mer.

<sup>30</sup> La part des enfants de moins de 5 ans en situation de surpoids se rapproche elle aussi fréquemment des 10 % et atteint même 17 % à Tonga. Nauru est l'État qui a le taux d'obésité le plus élevé au monde, puisque 90 % des habitants du pays sont en surpoids.

<sup>31</sup> En témoigne le classement 2018 du Bloomberg Innovation Index qui place la France parmi les dix premiers pays les plus innovants de la planète.

(CACEM) et la région des Palmes à Haïti. Ce projet vise à étendre le parc de lampadaires photovoltaïques, grâce notamment à un appui technique de la CACEM. Il permet également de concrétiser la volonté de renforcer l'insertion régionale entre les territoires de la Caraïbe, en soulignant le rôle clef du partage d'expertises dans l'approfondissement des dynamiques régionales.

### La valorisation et le partage de l'expertise française

Pour dépasser, au sein de chaque bassin, les défis communs aux Outre-Mer et aux Etats étrangers, l'AFD décloisonnera les activités qui n'ont pas vocation à être menées en silo. Pour y parvenir, le partage d'expérience doit guider l'action de l'Agence. Gestion des déchets en milieu insulaire, techniques de bâti tropical ou parassismique, promotion de normes et standards internationaux adaptés à l'écosystème de la ceinture intertropicale, encouragement de l'innovation en matière d'adaptation et de production énergétique durable sont autant de thématiques que les pays et territoires des Trois Océans ont en commun et qui méritent d'être davantage en partage.

## 2.5. PRIORITÉ 4 – MULTIPLIER LES INITIATIVES PARTENARIALES

Le groupe AFD privilégiera la solution partenariale dans ses interventions, avec l'objectif d'enrichir la conception des projets, d'accroître leurs résultats et impacts et d'encourager l'innovation et le partage d'expertises entre pairs.

### 2.5.1. Avec le réseau des acteurs français

**Plateforme bilatérale de mise en œuvre de la politique française de développement, l'AFD fait pleinement partie de l'Équipe France et a vocation à renforcer ses liens avec ses autres membres pour encourager un travail de réseau.** Incarnation du Groupe au niveau régional, les Directions Régionales auront une forte valeur ajoutée sur la compréhension des contextes d'intervention. Elles seront particulièrement bien positionnées pour favoriser le partage d'expériences, découvrir et faire connaître les innovations institutionnelles, techniques et sociétales issues de leurs géographies d'intervention.

En accord avec ses ministères de tutelle<sup>32</sup>, l'Agence approfondira ses relations avec les ministères concernés par ses activités (dont ceux de la Santé, de la Transition écologique et de la solidarité, de l'Agriculture), avec les opérateurs déconcentrés ainsi qu'avec les collectivités locales, au premier rang desquelles les régions, compétentes en matière de développement économique.

Dans les Etats étrangers, le Groupe entretiendra une étroite relation avec les ambassades, en particulier les services de coopération et d'action culturelle et les services économiques. Dans les territoires d'Outre-Mer, l'AFD veillera à avoir une action complémentaire à celle des

autres institutions financières publiques telles que la CDC et Bpifrance. Fort de son double ancrage dans les Etats étrangers et les territoires d'Outre-Mer, le Groupe pourra conjuguer ses efforts à ceux de la CDC au bénéfice des populations locales (co-financements, actions communes) et contribuer aux missions de Bpifrance pour l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger. Il existe une vraie complémentarité entre ces acteurs, tant au regard de leurs champs d'action respectifs que via leurs modalités de soutien à des projets. L'AFD intervient, elle, en priorité sur des projets liés à l'eau, à l'assainissement, aux aménagements urbains via des prêts à taux fixes et pour des durées plus courtes que celles proposées par la CDC, ainsi qu'avec une forte valeur ajoutée d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette complémentarité se traduit par des partenariats sur des projets liés au transport ou aux hôpitaux, par exemple.

L'AFD consolidera ou élargira ses relations avec les acteurs clefs de l'expertise française: ADEME, Météo France, universités, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), réseaux privés d'innovation, instituts de recherche en milieu tropical (IRD, CIRAD, IFREMER), mais aussi hôpitaux ou encore opérateurs techniques (notamment dans les domaines de l'eau et assainissement, de la biodiversité – en particulier avec l'Agence Française de la Biodiversité –, du logement, ainsi que de la production et de la distribution d'énergie en système insulaire isolé, etc.). L'écosystème dans lequel évolue le département OCN lui confère, en effet, une singularité par rapport aux autres départements opérationnels de l'Agence, car la présence forte de l'expertise française dans les Outre-Mer est de nature à faciliter son exportation à l'étranger.

<sup>32</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère des Finances, ministère des Outre-Mer.

Enfin, dans le cadre de son intégration au sein du groupe AFD, Expertise France devra être étroitement associée à cet effort de mise en réseau, au regard notamment de son métier de mobilisation de l'expertise publique, d'ensembliser des différents savoir-faire et de sa capacité à mobiliser des financements internationaux supplémentaires.

## 2.5.2. Avec l'Union européenne, à tous les échelons

**L'AFD consolidera son partenariat avec l'Union européenne** en approfondissant ses relations avec les Délégations de l'Union européenne (DUE) dans les États des Trois Océans, les autorités de gestion dans les Outre-Mer pour les programmes INTERREG, ainsi que les services centraux à Bruxelles. Cette ambition partenariale permettra de créer des synergies par la recherche de cofinancements. Elle sera susceptible de conduire à une réflexion sur de nouvelles délégations de fonds européens et favorisera la conception d'instruments de financement innovants, via la création d'outils communs entre l'AFD et l'Union européenne (exemple cité plus haut de l'initiative Adaptation-Biodiversité dans le Pacifique, qui vise à construire une coalition multi-bailleurs).

En lien avec ses administrations de tutelle, l'AFD travaillera en étroite collaboration avec l'UE (DG Regio/DEVCO) pour développer une vision stratégique commune à l'échelle des bassins océaniques, incluant à la fois les Outre-Mer et les Etats étrangers voisins. Au sein du Groupe, les directions régionales seront les interlocuteurs privilégiés des délégations de l'Union européenne à dimension régionale. Les agences veilleront à articuler leurs stratégies-pays avec les exercices de programmation conjointe menés par l'UE.

## 2.5.3. Avec les institutions et organisations multilatérales, régionales et nationales

**Chacune des trois stratégies par bassin permettra de définir les partenariats prioritaires à mettre en œuvre** et les objectifs à poursuivre. En cohérence avec l'action diplomatique française, l'AFD travaillera dans une logique d'ouverture et de recherche de partenariats avec les grands pays et institutions financières de chaque zone.

En particulier, **l'AFD intensifiera son rapprochement avec les organisations régionales des trois bassins** – dans l'océan Indien (COI), l'Atlantique (CARICOM) et le Pacifique (CPS, PROE)<sup>33</sup>. Celles-ci constituent des maîtrises d'ouvrage régionales adaptées au portage de projets régionaux, particulièrement en faveur des biens communs (protection de la biodiversité, prévention et réaction aux catastrophes naturelles, etc.). L'appui de l'AFD pourra se traduire par le financement de projets régionaux, la conduite d'un dialogue stratégique et technique, ou encore le renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage en déployant de l'assistance technique. **Dans cet esprit, l'AFD s'attachera à collaborer plus étroitement avec les collectivités territoriales des bassins d'intervention** en développant les logiques de coopération décentralisée entre les collectivités locales ultramarines et étrangères voisines, principalement via la FICOL.

**Au-delà de ces partenaires institutionnels, nombre d'acteurs sont en mesure de porter des projets régionaux au sein des trois bassins, parmi lesquels des organisations non gouvernementales qui ont démontré leur expertise.** Ces dernières années, l'AFD a travaillé avec des associations (la Croix rouge ou pS-Eau, par exemple) et coopéré avec des réseaux tels que l'Union des CCI de l'océan Indien. L'AFD a aussi soutenu, via son guichet « organisations de la société civile », des organisations non gouvernementales françaises intervenant dans les pays étrangers, dont par exemple une association guyanaise qui intervient au Suriname.

<sup>33</sup> Liste non exhaustive.



# 3.

## PERSPECTIVES ET MODALITÉS D'INTERVENTIONS

# 3.1. PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ALLOCATION DES RESSOURCES

**Entre 2016 et 2018**, les financements du Groupe dans les pays et territoires des Trois Océans s'établissent à près de 5,3 milliards d'euros, dont 4,5 milliards<sup>34</sup> dans les départements et collectivités d'Outre-Mer et près de 0,76 milliard dans les Etats Etrangers. En 2018, l'activité portant à la fois sur l'Outre-Mer et les Etats étrangers n'a représenté que 14,7 millions d'euros, un niveau qui révèle le manque d'instruments pour agir à l'échelle régionale ou de part et d'autre des frontières françaises (cf. partie 3.2).

**Dans les DCOM**, les prêts pour compte propre aux secteurs publics et privés ont représenté 1,9 milliard d'euros sur trois ans (DAS). Dans un contexte de croissance de l'activité globale du groupe, le volume annuel d'autorisation des prêts en Outre-Mer devra lui aussi augmenter progressivement pour atteindre 1 Md d'euros en 2019 et 1,2 Md d'euros en 2020<sup>35</sup>. L'effort de bonification portera sur les secteurs et les contreparties prioritaires dans la déclinaison ultramarine des politiques publiques de l'Etat français. Depuis 2017, le niveau et la sélectivité de la bonification ont ainsi été augmentés et fléchés sur les secteurs environnementaux, la santé et le médico-social (DAS). Enfin, la dynamique amorcée pour mettre en place des outils spécifiques à certains territoires (enveloppe de subvention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Mayotte en 2017 ou à Saint-Martin en 2018, prêts bonifiés au secteur public au profit de toutes les communes guyanaises et mahoraises, quelle que soit leur taille) devra également être accentuée.

**Dans les Etats Etrangers**, les projections de financement s'établissent dans la continuité de la dynamique observée jusqu'ici. Les financements seront répartis de manière à répondre aux besoins très variés des pays des trois bassins, lesquels se caractérisent par un degré élevé d'hétérogénéité. Le Groupe concentrera l'effort en subvention dans les pays prioritaires définis par le CICID<sup>36</sup> (dont, pour les Trois Océans, les Comores, Haïti et Madagascar), qui ont plus que jamais besoin de cet appui pour relever des défis de développement (éducation, formation professionnelle, santé, etc.) et atténuer des vulnérabilités préjudiciables à leur essor. L'adaptation au changement climatique, le médico-social et la gouvernance seront notamment ciblés. Dans les autres pays, l'accent sera mis sur les projets à co-bénéfices climat, notamment dans le domaine de l'énergie et du transport, grâce à une palette de produits (prêts, prêts bonifiés, garanties, fonds délégués).

## Développer des outils sur mesure

Dans une volonté d'adaptation et d'agilité visant à prendre en compte des contextes très divers, il conviendra d'approfondir la logique de différenciation par le déploiement d'outils sur mesure : la facilité Adapt'aktion, qui accompagne les pays étrangers les plus vulnérables dans des trajectoires de développement bas carbone et résilients au changement climatique, ou le prêt secteur public vert (PSP Vert) en faveur des Outre-Mer, centré tant sur l'adaptation que l'atténuation, constituent les premiers jalons d'une offre financière plus ciblée.

L'AFD, société financière et institution de développement, renforcera son positionnement en appui tant financier que d'expertise, en recherchant une échelle suffisante en volume et en qualité, de manière à maîtriser également ses coûts et ses risques. Le portefeuille de crédit dans les Outre-Mer représente un encours de 5,5 Mds € à fin 2018 et constitue un élément stable et sécurisant de l'activité globale de l'AFD. Sa qualité moyenne est jugée bonne (63 % en « investment grade ») grâce au soutien de l'Etat aux collectivités locales et établissements publics ; même si le taux de prêts non performants tend à augmenter légèrement ces dernières années et constitue un point de vigilance, il demeure contenu à 3,4 % avec un taux d'impayés très faible. Bien qu'il ne démontre pas de tendance structurelle à la hausse (en moyenne 0,24 % de l'encours sur les cinq dernières années), le coût du risque reste sujet à volatilité, dans la mesure où il peut être impacté de manière significative certaines années par des événements défavorables sur certaines contreparties en portefeuille, et intègre depuis 2018 une part de provisions collectives en application des nouvelles règles comptables.

<sup>34</sup> Y compris les produits BPI distribués par les agences ultramarines.

<sup>35</sup> Contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019. Les objectifs d'activité à l'horizon 2022 seront fixés dans le cadre du prochain COM.

<sup>36</sup> La moitié de l'effort en subvention de l'Etat et les deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD (hors fonds dédiés à la préparation des projets) bénéficieront à une liste de 19 pays prioritaires (CICID 2018).

## 3.2. DES INSTRUMENTS À DÉVELOPPER POUR TRAVAILLER À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le Groupe entend se positionner comme un acteur incontournable des logiques régionales. Pour y parvenir, il s'appuiera sur sa nouvelle organisation par bassin et sur ses directions régionales. Il déclinera la présente stratégie dans chacun des trois bassins océaniques, conformément à la demande du CICID et déploiera sa capacité d'ingénierie régionale. L'AFD élaborera des instruments innovants pour mieux répondre aux problématiques régionales : mise en place de véhicules de financements multi-bailleurs spécifiques, à l'image de l'Initiative Pacifique, montage de solutions bilatérales ad hoc pour des problématiques de développement comme celles qui touchent les Comores et Mayotte, discussions avec les ministères français et les instances européennes pour une articulation optimisée des instruments existants en lien avec les positions portées par la France auprès de

l'UE. A ce titre, l'AFD continuera à appuyer la création d'un mécanisme commun de délégation FED/FEDER et elle se positionnera en appui des autorités de gestion INTERREG et des ordonnateurs du FED-PTOM. Elle recherchera les synergies de financement et d'expertise technique avec les fonds européens.

Cette offre innovante pourra venir en complément des outils classiques de la coopération régionale (Fonds d'expertise et de transferts d'expérience [FEXTE], FICOL, Programme de renforcement des capacités commerciales [PRCC] dont les moyens seront relevés pour atteindre les objectifs ambitieux en matière d'APD).

## 3.3. UN IMPÉRATIF, LE RENFORCEMENT DE LA REDEVABILITÉ

Faisant siens les objectifs de développement durable, le groupe AFD entend y contribuer dans tous les domaines en s'appuyant sur son double ancrage local, à la fois dans les territoires ultramarins et les États étrangers. Afin de convaincre ses partenaires d'amplifier leur action au service du développement durable, l'AFD doit faire la démonstration de son efficacité et d'une redevabilité accrue auprès de ses bénéficiaires et emprunteurs, des citoyens et des élus français. Cela passe notamment par la prise en compte de ce dernier enjeu dès la conception des projets, une nouvelle politique d'évaluation, une plus grande visibilité sur le terrain. La transparence et le dialogue constituent un engagement de la politique RSO du Groupe qui traduit sa volonté de s'ouvrir, d'être plus transparent et redevable, de créer les conditions de relations de confiance avec l'ensemble des parties prenantes, mais aussi d'accroître la pertinence de son action en échangeant avec celles-ci.

Dans ce contexte, l'Agence veillera à harmoniser ses efforts de transparence relatifs aux projets qu'elle finance à la fois dans les Outre-Mer et les Etats étrangers, en s'assurant, lorsque cela est possible, de la publication en ligne des financements octroyés afin qu'ils soient accessibles à tous. En matière de redevabilité, le dialogue avec les autorités, les communautés et les associations locales devra être amplifié, avec une prise en compte toujours attentive des risques environnementaux et sociaux, afin d'assurer la pérennité des projets en améliorant les conditions de vie des populations concernées. Par ailleurs, le département Trois Océans produira des indicateurs pour les activités menées dans les territoires ultramarins en assurant leur cohérence par rapport aux indicateurs existants qui s'appliquent aux activités de l'Agence dans les Etats étrangers, tout en s'assurant de leur pertinence au regard de la spécificité des activités ultramarines. Enfin, le département Trois Océans continuera de produire des analyses opérationnelles par sous-ensembles.



# 4.

## ANNEXES

# ANNEXE 1 : Reconnaissance institutionnelle des petits États insulaires en développement

**La mobilisation coordonnée des petits États et territoires insulaires a conduit la communauté internationale à reconnaître leur vulnérabilité « aux catastrophes naturelles et écologiques » alors qu'ils « n'ont guère les moyens d'en supporter les effets ou de s'en remettre rapidement » et qu'ils sont « au nombre de ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques mondiaux »<sup>37</sup>. Ce faisant, les petits pays ont contribué à faire du climat une question prioritaire sur la scène internationale, au-delà de leur propre sort**

Dès 1990, les petits Etats insulaires ou côtiers se regroupent dans le cadre de l'Alliance of Small Island States (AOSIS)<sup>38</sup>. Cette organisation intergouvernementale leur permet d'amplifier leur voix en exprimant des positions communes, essentiellement sur le climat. En 1992, l'Agenda 21, adopté lors du sommet de la Terre à Rio, reconnaît la singularité des petits États insulaires en développement (PEID) : ceux-ci forment « un cas particulier du point de vue tant de l'environnement que du développement ». Ce principe a conduit à l'organisation de conférences internationales spécifiquement dédiées au développement durable dans les PEID.

La première s'est tenue à la Barbade en 1994. Le Programme d'action (BPoA – Barbados Program of Action) qui en émane a conduit à une série de mesures visant à permettre aux PEID de « réaliser un développement durable ». Son application a été examinée en 1999, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), puis en 2002, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable. Celui-ci a abouti à l'adoption du « Plan d'action de Johannesburg », lequel réaffirme l'engagement politique de tous les pays vis-à-vis des PEID et en détermine les axes prioritaires.

En 2005, une deuxième conférence internationale a été organisée sous l'égide des Nations unies à l'Île Maurice, afin de préciser la mise en œuvre du BPoA. Elle aboutit à la Stratégie de Maurice – laquelle identifie des actions à mettre en œuvre dans 19 domaines prioritaires pour aider les PEID à atteindre les objectifs fixés au niveau international, tels que ceux du Millénaire et à la Déclaration de

Maurice – laquelle souligne qu'une attention particulière doit être accordée au renforcement de la capacité de résilience des PEID, notamment par le transfert et la mise en place de technologies, la consolidation des capacités en général et le développement des ressources humaines.

Conformément à ce qui avait été décidé par l'AGNU en 2012, 2014 fut l'« Année internationale des petits États insulaires en développement » au cours de laquelle a été organisée, aux Samoa, la troisième Conférence internationale sur les PEID. « Nous demandons la multiplication de toutes les formes de partenariat avec et pour les petits États insulaires en développement. » Tel est le message clef issu du Document final, « Samoa, la Voie à suivre », qui témoigne d'un engagement politique renouvelé en faveur des 39 PEID<sup>39</sup>, assorti de 75 nouveaux partenariats dans six domaines prioritaires dont le développement économique durable, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes.

À la suite de cette conférence, un cadre pour le suivi, la mise en œuvre et la promotion de partenariats est adopté en 2015. Cette même année, l'accord de Paris prévoit de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C » (article 2) – un objectif ajouté sous la pression de l'AOSIS. En 2019, une conférence sera organisée au siège de l'ONU pour mesurer les progrès accomplis et établir « une déclaration politique concise fondée sur un projet d'action intergouvernementale ».

<sup>37</sup> Déclaration de la Barbade, 1994.

<sup>38</sup> Pays membres : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cabo Verde, Comores, îles Cook, Cuba, Dominique, République dominicaine, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kiribati, Maldives, îles Marshall, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Palao, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour, Seychelles, São Tomé et Príncipe, îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu.

<sup>39</sup> Pays membres : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cabo Verde, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée Bissau, Guyana, Haïti, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Palao, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, São Tomé-et-Príncipe, Seychelles, Singapour, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu.

## ANNEXE 2: Données clefs économiques et démographiques

	PIB (Milliards USD)	Population	PIB/hab. (USD constant)	IDH	Classement IDH (sur 188 pays)
Comores	0,6	795 601	768	0,49	160
Madagascar	11,4	24 894 551	416	0,51	158
Maurice	12,4	1 263 473	9 822	0,78	64
<b>Mayotte</b>	2,3	200 000	10 855	0,65	121
<b>La Réunion</b>	20,0	800 000	27 680	0,75	81
Seychelles	1,4	94 677	13 963	0,78	63

<i>Etats étrangers</i>	25,8	27 048 302	913		
<i>DOM - COM</i>	22,3	1 000 000	24 315		
<b>Océan Indien</b>	48,1	28 048 302	1747		

Dominique	0,5	73 543	6 880	nd	nd
<b>Guadeloupe</b>	9,7	400 000	28 757	0,82	47
Guyana	3,6	773 303	3 783	0,63	127
<b>Guyane</b>	4,7	260 000	17 916	0,73	94
Haiti	8,6	10 648 791	729	0,49	163
<b>Martinique</b>	9,7	370 000	25 601	0,81	47
République dominicaine	75,0	10 648 791	6 909	0,72	99
<b>St-Barthélémy</b>	0,5	9 427	50 692	nd	nd
<b>St-Martin</b>	0,7	35 107	19 110	nd	nd
Ste-Lucie	1,5	172 547	8 554	0,73	92
<b>St Pierre et Miquelon</b>	0,2	6 000	36 825	0,76	78
Suriname	3,3	558 368	8 108	0,72	97

<i>Etats étrangers</i>	92,5	23 073 886	3 940		
<i>DOM - COM</i>	25,4	1 080 534	24 990		
<b>Océan Atlantique</b>	117,9	24 154 420	4 882		

	PIB (Milliards USD)	Population	PIB/hab. (USD constant)	IDH	Classement IDH (sur 188 pays)
États fédérés de Micronésie	0,3	104 937	2 823	0,63	127
Fidji	5,0	898 760	4 196	0,72	91
Iles Cook	0,3	21 923	13 812	0,78	59
Iles Marshall	0,2	53 066	3 373	nd	nd
Iles Salomon	1,2	599 419	1 479	0,51	156
Kiribati	0,2	114 395	1 686	0,51	137
Nauru	0,1	13 049	9 650	nd	nd
Niué	0,0	1 612	15 807	0,77	69
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>8,8</b>	<b>277 000</b>	<b>32 198</b>	<b>0,78</b>	<b>65</b>
Palaos	0,3	21 503	10 909	0,78	60
Papouasie Nouvelle-Guinée	23,6	8 084 991	2 436	0,50	154
<b>Polynésie française</b>	<b>5,4</b>	<b>280 208</b>	<b>18 738</b>	<b>0,73</b>	<b>94</b>
Samoa	0,8	195 125	3 782	0,70	104
Timor Leste	2,6	1 268 671	3 782	0,60	133
Tonga	0,4	107 122	939	0,71	101
Tuvalu	0,0	11 097	3 792	0,58	139
Vanuatu	0,8	270 402	3 402	0,59	134
<b>Wallis et Futuna</b>	<b>0,2</b>	<b>12 000</b>	<b>13 130</b>	<b>0,76</b>	<b>78</b>

<i>Etats étrangers</i>	35,9	11 766 072	2 746		
<i>DOM - COM</i>	14,4	569 208	25 170		
<b>Océan Pacifique</b>	<b>50,3</b>	<b>12 335 280</b>	<b>3 781</b>		

# ANNEXE 3: Cumul des engagements du Groupe AFD dans les territoires des Trois Océans sur la période 2016-2018

Total des autorisations en euros			Instruments financiers				
DR	PAYS	ANNEE	BPI	Garanties	Prêts	Subventions	Total général
DR Océan Indien	COMORES	2016				4 538 000	4 538 000
		2017				11 000 000	11 000 000
		2018				461 140	461 140
	Total COMORES					15 999 140	15 999 140
	MADAGASCAR	2016		11 788 280	47 000 000	17 125 605	75 913 885
		2017		13 766 113	79 000 000	16 485 169	109 251 282
		2018			30 000 000	19 360 202	49 360 202
	Total MADAGASCAR			25 554 393	156 000 000	52 970 976	234 525 369
	MAURICE	2016				700 000	700 000
		2017			75 000 000	7 684 000	82 684 000
		2018			42 859 592	37 820 365	80 679 957
	Total MAURICE				117 859 592	46 204 365	164 063 957
DR Océan Indien	MAYOTTE	2016	14 800 000	1 593 000	32 749 000	2 325 000	47 549 000
		2017	16 410 000	513 000	37 268 646		57 596 646
		2018	13 804 000		59 706 452		74 023 452
	Total MAYOTTE		45 014 000	2 106 000	129 724 097	2 325 000	179 169 097
	MULTI-PAYS	2018				628 490	628 490
	Total MULTI-PAYS					628 490	628 490
	REUNION	2016	184 850 000	590 000	243 537 774		428 977 774
		2017	193 445 000	505 000	215 302 708		409 252 708
		2018	171 774 303	520 000	203 339 182		375 633 485
	Total REUNION		550 069 303	1 615 000	662 179 664		1 213 863 967
	SEYCHELLES	2017			16 500 000		16 500 000
	Total SEYCHELLES				16 500 000		16 500 000
Total DR Océan Indien			595 083 303	29 275 393	1 082 263 353	118 127 971	1 824 750 020

Total des autorisations en euros			Instruments financiers				
DR	PAYS	ANNEE	BPI	Garanties	Prêts	Subventions	Total général
DR Océan Atlantique	GUADELOUPE	2016	126 000 000	60 000	56 594 897		182 654 897
		2017	136 113 000	169 000	200 123 482		336 405 482
		2018	115 241 002	148 000	98 818 980		214 207 982
	Total GUADELOUPE		377 354 002	370 000	355 537 359		733 268 361
	HAITI	2016		2 019 249	22 826 750	13 400 000	15 419 249
		2017				32 650 317	32 650 317
		2018				43 526 050	66 352 800
	Total HAITI			2 019 249	22 826 750	89 576 367	114 422 366
	MARTINIQUE	2016	152 770 000	346 840	268 214 615		420 984 615
		2017	152 498 000	512 000	205 084 436		357 929 276
		2018	146 765 007		65 779 618		213 056 625
	Total MARTINIQUE		452 033 007	858 840	539 078 669		991 970 516
	MULTI-PAYS	2018				1 500 000	1 500 000
	Total MULTI-PAYS					1 500 000	1 500 000
	MULTI-PAYS DOM	2016			22 045 618		22 045 618
	Total MULTI-PAYS DOM				22 045 618		22 045 618
	ST-PIERRE-MIQU.	2016	90 000	225 000	2 177 000		225 000
		2017		20 000	5 900 000		2 197 000
		2018		63 700			6 053 700
	Total ST-PIERRE-MIQU.		90 000	308 700	8 077 000		8 475 700
	SURINAME	2017				3 000 000	3 000 000
		2018				5 000 000	5 000 000
	Total SURINAME					8 000 000	8 000 000
	GUYANE FRANCAISE	2016	39 240 000	41 000	68 385 821		107 625 821
		2017	38 080 000	455 000	53 421 635		91 542 635
		2018	45 437 600		17 617 497		63 510 097
	Total GUYANE FRANCAISE		122 757 600	496 000	139 424 953		262 678 553
	REP. DOMINICAINA	2016			50 000 000	80 000	50 000 000
		2017			19 410 443		19 490 443
		2018			130 500 000		130 500 000
	Total REP.DOMINICAINA				199 910 443	80 000	199 990 443
	SAINT-MARTIN (PF)	2018	520 000		11 000 000		11 520 000
	Total SAINT-MARTIN (PF)		520 000		11 000 000		11 520 000
Total DR Océan Atlantique			952 754 609	4 059 789	1 297 900 793	99 156 367	2 353 871 557

Total des autorisations en euros			Instruments financiers				
DR	PAYS	ANNEE	BPI	Garanties	Prêts	Subventions	Total général
DR Océan Pacifique	FIDJI	2016				30 000	30 000
		2017				57 000	57 000
		2018				685 800	685 800
	Total FIDJI					772 800	772 800
	MULTI-PAYS	2018				3 484 950	3 484 950
	Total MULTI-PAYS					3 484 950	3 484 950
	MULTI-PAYS TOM	2016				63 000	63 000
		2017				20 000	20 000
	Total MULTI-PAYS TOM					83 000	83 000
	NLLE CALEDONIE	2016		6 972 000	278 935 299	113 880	286 021 179
		2017		4 988 230	224 837 000		229 825 230
		2018		7 698 205	175 228 112		182 926 317
	Total NLLE CALEDONIE			19 658 435	679 000 411	113 880	698 772 726
	POLYNESIE	2016		14 932 000	64 285 618	67 000	79 284 618
		2017		17 405 667	42 784 728		60 190 395
		2018		23 891 549	165 258 024		189 149 573
	Total POLYNESIE			56 229 216	272 328 371	67 000	328 624 587
	VANUATU	2016				1 495 000	1 495 000
		2017				700 000	700 000
	Total VANUATU					2 195 000	2 195 000
	WALLIS-FUTUNA	2016		748 000	13 000 000	85 000	13 833 000
		2017		47 514		75 000	122 514
		2018		47 515			47 515
	Total WALLIS-FUTUNA			843 029	13 000 000	160 000	14 003 029
Total DR Océan Pacifique				76 730 680	964 328 781	6 876 630	1 047 936 091

SIÈGE	MULTI-PAYS	2018			5 000 000	4 121 900	9 121 900	
	Total MULTI-PAYS				5 000 000	4 121 900	9 121 900	
	MULTI-PAYS DOM	2016			5 000 000		5 000 000	
		2018			12 600 000	7 655 500	20 255 500	
	Total MULTI-PAYS DOM				17 600 000	7 655 500	25 255 500	
	MULTI-PAYS TOM	2016						
		2017						
		2018						
Total MULTI-PAYS TOM						87 000	87 000	
Total SIEGE					22 600 000	11 864 400	34 464 400	
Total général			1 547 837 912	110 065 861	3 367 092 927	236 025 368	5 261 022 069	

# LISTE DES SIGLES

**ADEME**: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AFD**: Agence Française de Développement

**AGNU**: Assemblée générale des Nations unies

**AOSIS**: Alliance of Small Island States

**ARIZ**: Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention

**BPI**: Banque Publique d'Investissement

**CACEM**: Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

**CAD**: Comité d'aide au développement

**CARICOM**: Communauté caribéenne

**CARPHA**: Caribbean Public Health Agency

**CCI**: Chambres de commerce et d'industrie

**CCRIF**: Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility)

**CDC**: Caisse des Dépôts et Consignations

**CICID**: Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

**CIEP**: Centre international d'études pédagogiques

**CIRAD**: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

**CO<sub>2</sub>**: Dioxyde de carbone

**COI**: Commission de l'Océan Indien

**CPS**: Communauté du Pacifique

**CRE**: Commission de régulation de l'énergie

**DAS**: Document d'analyse Stratégique

**DCOM**: Départements et collectivités d'outre-mer

**DG DEVCO**: Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne

**DOM-COM**: Départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer

**DU**: Délégations de l'Union européenne

**ENR**: Energies renouvelable

**ETI**: Etats et territoires insulaires

**FAZSOI**: Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien

**FED**: Fonds européen de développement

**FEDER**: Fonds européen de développement régional

**FEXTE**: Fonds d'expertise et de transferts d'expérience

**FICOL**: Facilité de financement des collectivités territoriales françaises

**FIP**: Forum des îles du Pacifique

**GES**: Gaz à effet de serre

**HCR**: Hôtels, cafés, restaurants

**IDE**: Investissement direct étranger

**IDH**: Indice de développement humain

**IFREMER**: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

**INSEE**: Institut national de la statistique et des études économiques

**INTERREG**: Programme européen de coopération transfrontalière

**IRD**: Institut de recherche pour le développement

**IUCN**: Union internationale pour la conservation de la nature

**M**: Million

**OCDE**: Organisation de coopération et de développement économiques

**OCN**: Département Trois Océans

**ODD**: Objectifs de Développement Durable

**ONU**: Organisation des Nations Unies

**PCM**: Prêt aux conditions du marché

**PIED**: Petits Etats insulaires en développement

**PIROI**: Plate-forme d'intervention régionale de l'océan Indien (outil d'intervention de la Croix-Rouge française)

**PMA**: Pays les moins avancés

**PME**: Petites et moyennes entreprises

**PPE**: Programmations Pluriannuelles de l'Energie

**PRCC**: Programme de renforcement des capacités commerciales

**PROE**: Programme régional océanien de l'environnement

**PSP**: Prêt au secteur public

**PTOM**: Pays et territoires d'outre-mer

**ROSSP**: Réseau océanien de surveillance de la santé publique

**RSIE**: Réseau de Surveillance et d'Investigation Epidémiologique

**RSO**: Responsabilité Sociétale des Organisations

**SOGEFOM**: Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer

**TAAF**: Terres australes et antarctiques françaises

**TPE**: Très petites entreprises

**UCCIOI**: Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien

**UE**: Union européenne

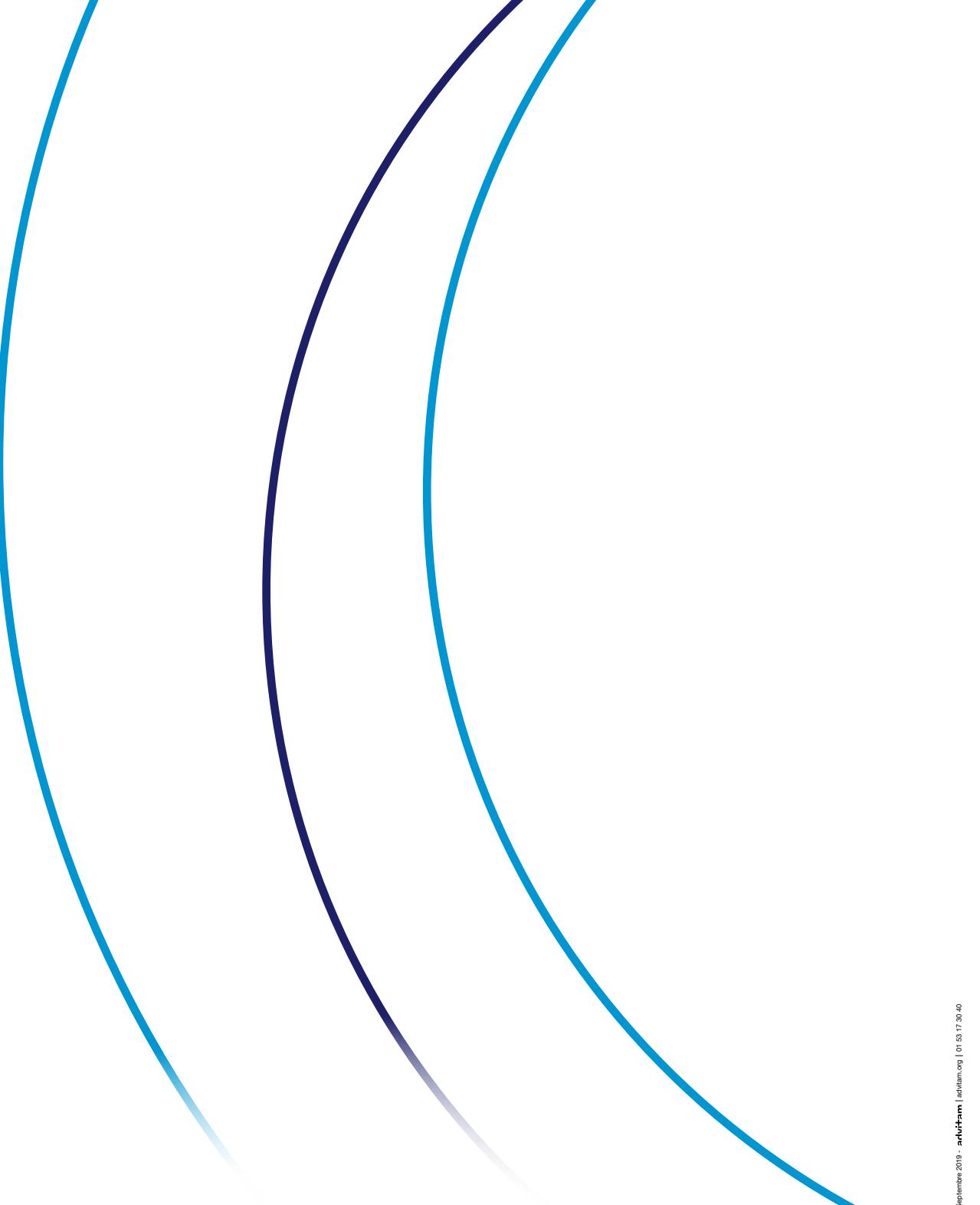
**VA**: Valeur ajoutée

**ZEE**: Zone économique exclusive

## Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en oeuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec Proparco et Expertise France, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Du côté des autres, pour un monde en commun.



# AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39  
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

